

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

BUDGET COMMUNAL

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'exercice 2023 se caractérise par une prévision stable en matière de fonctionnement et compte-tenu du calendrier électoral bouleversé une simple prévision budgétaire en matière d'investissement, sans affectation à l'exception des restes à réaliser.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 3 674 404,62€.

Chap.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+Prop)
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 030 244,03		1 128 137,62		
013	Atténuations de charges	30 000,00		63 000,00		
70	Produits services, domaine et vente	92 600,00		97 600,00		
73	Impôts et taxes	1 505 000,00		1 687 092,00		
74	Dotations et participations	584 382,00		608 325,00		
75	Autres produits de gestion courante	66 000,00		90 234,00		
Total des recettes de gestion courante		3 308 226,03		3 674 388,62		
76	Produits financiers	10,00		16,00		
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00		
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 308 236,03		3 674 404,62		
042	Opération ordre transfert entre sections	0,00		0,00		

043	Opération ordre intérieur de la section				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	
TOTAL		3 308 236,03		3 674 404,62	3 674 404,62

La fiscalité et les taux des impôts locaux pour 2023 devraient continuer à demeurer inchangés

- Taxe d'habitation : 16,28%
- Taxe foncière sur le bâti : 35,45%
- Taxe foncière sur le non bâti : 62,54%

Le produit estimé de la fiscalité locale s'élève à 1 074 645,00€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 62,88% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 3 674 404,62€.

Chap.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+Prop)
011	Charges à caractère général	686 050,00		575 288,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 334 400,00		1 351 200,00		
014	Atténuations de produits	0,00		0,00		
65	Autres charges de gestion courante	441 786,03		184 500,00		
Total des dépenses de gestion courante		2 462 236,03		2 110 988,00		
66	Charges financières	56 883,00		37 047,30		
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		500,00		
68	Dotations aux provisions	0,00		0,00		
022	Dépenses imprévues	188 117,00		0,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 708 236,03		2 148 535,30		
023	Virement à la section d'investissement	600 000,00		1 525 869,32		
042	Opération ordre transfert entre sections	0,00		0,00		
043	Opération ordre intérieur de la section	0,00		0,00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		600 000,00		1 525 869,32		
TOTAL		3 308 236,03		3 674 404,62		3 674 404,62

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Chap.		BP N-1 avec RAR (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+Prop)
20	Immobilisations incorporelles	16 609,00	7 405,00			
204	Subvention d'équipement versées					
21	Immobilisation corporelles	242 538,09		1 004 946,98		
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisation en cours	1 269 711,97	511 395,00	500 000,00		
Total des dépenses d'équipement		1 528 859,06	518 800,00	1 504 946,98		
10	Dotations, Fds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	210 930,00		156 915,77		
18	Compte de liaison : affectation					
26	Participation et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	20 000,00				
Total des dépenses financières		230 930,00		156 915,77		
45.	Total des opé. Pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		1 759 789,06		1 661 862,75		
040	Op. ordre transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00		
TOTAL		1 759 789,06	518 800,00	1 661 862,75		
D001 – Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		0,00				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 759 789,06	518 800,00	1 661 862,75		2 180 662,75

Les principaux investissements budgétés ou en reliquat pour 2023 :

- Programme de voirie (511 395,00)
- Acquisition de terrains (530 000,00)

Les autres affectations seront déterminées par l'équipe municipale issue des élections des 4 et 11 juin 2023. A ce stade, seuls des crédits budgétaires ont été inscrits aux chapitres 21 et 23.

- en recettes : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Chap.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+Prop)
13	Subventions d'investissement	330 489,47		226 960,25		
16	Emprunts et dettes assimilées	2 430,00				
Total des recettes d'équipement		332 919,47		226 960,25		
10	Dotations, Fds divers et réserves	130 000,00		130 000,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			297 833,18		
1641	Emprunts en euros	165 000,00				
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00				
Total des recettes financières		296 000,00		427 833,18		
45.	Total des opé. Pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		628 929,47		654 793,43		
021	Virement de la section de fonctionnement	600 000,00		1 525 869,32		
040	Op. ordre transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		600 000,00		1 525 869,32		
TOTAL		1 228 929,47		2 180 662,75		
R001 – Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		530 869,59				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 789 789,06		2 180 662,75		

Les principales recettes attendues :

- Les subventions d'investissement
- L'autofinancement via les excédents capitalisés et reportés

Etat de la dette

L'encours au 31/12/2022 pour le budget général est de 1 754 761,00€.

La commune dispose d'un budget annexe « Bois » qui s'établit pour l'exercice 2023 à :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	207 665,01€	207 665,01€
Section d'investissement	363 312,43€	363 312,43€